

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 OCTOBRE 2024

Date de la convocation : 18 octobre 2024

Nombre de délégués : en exercice : 32

- présents : 23

votants : 28

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit octobre, à dix-neuf heures, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Bonneuil, sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Michèle BALLET, Damien BARRÉ, Marcel BOURGOIN, Stéphane CALARD, Robert DIEZ-POMMARES, Philippe GOURLAY, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, David MARDHEL, Guylène MAUSSIRE, Alain NEVIÈRE, Alain OVAN, Gilbert PIPEREAU, Jean-Christophe PLANTUREUX, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Christophe SCHAUER, Corinne SOULAS, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Sabine AVRIL à Frédérique VRIGNAT, Marie-Laure FRISCH à Christelle RAOUI, Suzanne MARCHAND à Laurent LAROCHE, Laurent ROULLET à Marcel BOURGOIN, Jean-Louis TOUZEAU à Jean-Christophe PLANTUREUX.

Absents / Excusés : Christine DEJOIE, Spike GROËN représenté par Christophe SCHAUER, Laurence HABIB, Mathieu MOREAUX, Gilles TOUZET.

Membres suppléants présents : Jean-Paul BUGEAUD, Christelle CARTOUX.

Absents / Excusés : Claude CHANTEMARGUE, Catherine HUBERT, Marie-Claude PAUTE.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2024 ;
3. Validation du programme 2025 des travaux d'entretien de la voirie communautaire ;
4. F.A.R. voirie 2025 – approbation du plan de financement ;
5. Révision des loyers des casiers automatiques du magasin de Saint-Hilaire-Sur-Benaize ;
6. Détermination du loyer et validation du bail commercial d'un bâtiment de la Zone Artisanale « B » de Saint-Benoît-du-Sault ;
7. Projet Artistique et Culturel de Territoire 2025 ;
8. Projet numérique « HyperRelay » ;
9. Questions et informations diverses.

1. Secrétaire de séance : Jacqueline LAROCHE.

Voté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2024

Point 5. Attribution de compensation 2025

Présentation du rapport de la CLECT : il faut noter que pour la compétence voirie, une ligne a été inscrite pour la déduction du FCTVA aux communes.

Le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2024 à Bélâbre est **approuvé à l'unanimité**.

3. Validation du programme 2025 des travaux d'entretien de la voirie communautaire

Le programme 2025 des travaux d'entretien de la voirie communautaire a été validé le 21 octobre 2024 par la Commission « voirie, éclairage public et travaux ».

Commune	Voie
Chaillac	VC 3
Chalais	VC 15 et VC 19
La Châtre l'Anglin	VC 7u - VC 10s1 et s2
Lignac	VC 22 - VC 33 et VC 40
Mouhet	VC 120s1 - VC 102s2 et VC 120
Parnac	VC 104 et VC 109
Prissac	VC 6a - VC 6b - VC 6d et VC 6s2
Roussines	VC 7s2 - VC 7 s6 - VC 112 s3 et VC 7 s4
Saint-Hilaire-Sur-Benaize	VC 2
Saint-Gilles	VC 104 et VC 105
Tilly	VC 8b
Saint-Benoît-du-Sault	Route de la Ganne

Roussines : remplacer la route du Meslier par la route de la Grange Dauphin.
Nouveau passage début 2025 pour l'évaluation des routes pour le programme 2026.

Voté à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur Gilles TOUZET.

4. F.A.R. voirie 2025 – approbation du plan de financement

Dans le cadre de la réalisation du programme des travaux de voirie 2025, il convient de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Indre au titre du Fonds d'Action Rurale 2025.

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
Travaux de voirie	777 419,26 €	Conseil Départemental	233 225,77 €
		Fonds propres CdC	544 193,49 €
TOTAL	777 419,26 €	TOTAL	777 419,26 €

Il est sollicité auprès du Département une subvention de 30% du montant HT des travaux.

Voté à l'unanimité.

Concernant les travaux des programmes 2023 et 2024 :

- Parnac : commencé
- Mauvières : terminé
- Saint-Hilaire-sur-Benaize : terminé
- Prissac : terminé

L'entreprise a laissé les chantiers pendant 15 jours.

Il n'y aura pas d'ECF à Chaillac car la température n'est plus adaptée.

Les communes doivent rédiger les arrêtés avec une durée d'exécution de 2 mois.

Pour Prissac, le travail est bien fait.

Pour l'année prochaine, prévoir date butoir et pénalité.

5. Révision des loyers des casiers automatiques du magasin de Saint-Hilaire-Sur-Benaize

Les casiers sont en fonctionnement depuis juillet 2023.

Sur un an (juillet 2023 à juillet 2024), le chiffre d'affaires s'élève à 16 382,23 € TTC et les loyers perçus par la CDC s'élèvent à 2 568,71 €, soit 16 % du chiffre d'affaires généré par l'ensemble des producteurs locaux.

Toutefois il a été constaté une baisse constante du nombre de producteurs et aussi du chiffre d'affaires.

Le but du magasin est de faire travailler les producteurs locaux mais il est difficile d'en trouver. La solution du supermarché peut-être envisager car des casiers pleins sont plus attractifs.

La commission développement économique, lors de sa réunion du 1^{er} octobre 2024, a étudié tous les points négatifs soulevés par les producteurs locaux et notamment celui des loyers.

Actuellement, le prix d'un casier sec s'élève à 2,40 € TTC et pour un casier frais 7,20 € TTC

Elle propose donc au Conseil Communautaire que le calcul des loyers soit un pourcentage du chiffre d'affaires et non plus un prix fixe. Commission de 10 % du chiffre d'affaires pour les producteurs utilisant les casiers secs et 12% du chiffre d'affaires pour les casiers frais.

Voté à l'unanimité.

Il serait plus judicieux que les producteurs locaux remplissent eux-mêmes les casiers.

Voir avec « Cagettes et fourchettes » si cela les intéresse.

6. Détermination du loyer et validation du bail commercial d'un bâtiment de la Zone Artisanale « B » de Saint-Benoît-du-Sault

La Société SBM AgriPartage souhaite louer le bâtiment (anciennement Sorecco) situé sur les parcelles AE 318 et 319 de la Zone Artisanale « B » de Saint-Benoît-du-Sault, d'une superficie de 877 m². Le projet est de créer une partie magasin dans le bâtiment et le stockage dans l'entrepôt.

Montant du loyer : 1 315,50 € HT soit 1 578,60 € TTC.

Voté à l'unanimité.

7. Projet Artistique et Culturel de Territoire 2025

Programmation du PACT 2025

Structure porteuse	Manifestation	Budget artistique prévisionnel	Subvention PACT sollicitée	OU pourcentage de l'enveloppe PACT attribuée	Subvention CDC MOVA accordée
Asso. Festiv'en Marche	La chanson belle et rebelle (11 ^{ème} édition)	29 120,00 €	9 350,00 €	23,94 %	8 500,00 €
Guillaume BELOEIL	Rencontres photographiques	33 821,00 €	5 500,00 €	14,08 %	5 000,00 €
Asso. Les Petites Heures de Compostelle	Petites heures de Compostelle	15 100,00 €	3 036,00 €	7,77 %	2 760,00 €
Asso. Le Temps Suspendu	Le temps suspendu	50 130,00 €	12 925,00 €	33,09 %	11 750,00 €
Asso. Culturelle du Prieuré de Saint-Benoît-du-Sault	Résidences d'artistes	23 213,00 €	7 150,00 €	18,30 %	6 500,00 €
CDC Marche Occitane – Val d'Anglin	Ciné de campagne – tournage	3 500,00 €	1 000,00 €	2,82 %	2 500,00 €
		154 884,00 €	38 961,00 €	100 %	37 010,00 €

Voté à l'unanimité.

8. Projet numérique « HyperRelay »

L'objectif est de développer un pôle numérique en transition sur un territoire rural en s'appuyant sur son riche patrimoine médiéval jusqu'à l'ère industrielle, ainsi que sur sa force innovante en matière de transition énergétique.

Dossier très abstrait – Devis pour avoir des subventions – Accueil de 60 étudiants – Impliquer des élus intéressés.

Point ajourné.

9. Questions et informations diverses

▶ PLUi

Le dossier est passé en CDPNAF. Les stecals ont été étudiés jeudi dernier, 1 ou 2 pas passé en l'état.

► PNR de la Brenne

Des réunions d'information ont été organisées à Chaillac et Saint-Benoît-du-Sault pour l'ensemble des conseillers municipaux des 10 communes pressenties pour adhérer au PNR de la Brenne dans le cadre de la révision de la Charte.

Bilan 10 personnes environ.

Une réunion début 2025 février ou mars avec les 17 communes de la MOVA est envisagée.

Révision de la Charte : enquête publique jusqu'au 28 novembre 2024 puis constitution fin juin 2025.

► Modification des statuts et attribution de compensation

A voter par les conseils municipaux

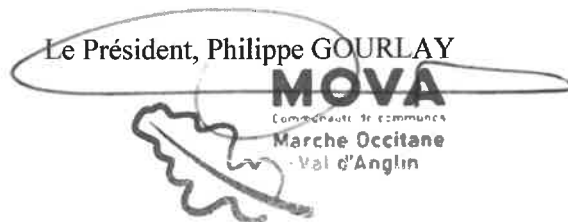
Pour l'attribution de compensation avant la fin de l'année 2024 pour une application au 1^{er} janvier 2025.

► Prieuré de Saint-Benoît-du-Sault

Quand attaque-t-on les travaux du prieuré ?

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h45

**Prochain Conseil Communautaire à Chaillac
le lundi 2 décembre 2024 à 18h30.**



La secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'F' or similar character, positioned below the text 'La secrétaire de séance'.